

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER**

**SEANCE DU 16 JANVIER 2024**

***APPROUVE EN SEANCE DU 20 FEVRIER 2024  
AFFICHE LE 21 FEVRIER 2024***

Le seize janvier deux mille vingt-quatre à 17 heures 00, le conseil d'administration, convoqué le onze janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Noëlle PALAZZETTI, Vice-Présidente du CCAS.

**PRÉSENTS :**

Mme Sarah LESCANE, Mme Noëlle PALAZZETTI, M. Sébastien SALAZAR, Mme Annie ROSELIA, Mme Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, Mme Isabelle UTRAGO, M. Philippe TOUZEAU-MENONI, M. Cédric TARDITTI, Mme Myriam HORNEZ-ELMOZNINO, Mme Michelle COUTELLE-LAFARGE, Mme Brigitte CALLES-GARRIGUES, Mme Marcelle CHANVILLARD, Mme Gisèle DECONINCK, Mme Anne Mary ASCHERI.

**POUVOIRS RECUS DE :**

M. Louis NÈGRE à Mme Noëlle PALAZZETTI.

**ABSENTS :**

Mme Marie ROFIDAL, Mme Maria BRUNI.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Alain TONINI, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, est chargé des fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**QUORUM :**

14 membres présents à l'ouverture de la séance, soit la majorité des membres sur les 17 en exercices.

\* \* \*

Madame la Vice-Présidente déclare la séance ouverte à 17 heures 05 et procède à l'appel des présents.

\* \* \*

## **01) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Madame la Vice-Présidente expose : « *Tout le monde a pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023. Y a-t-il des questions à ce sujet ?* » [Pas de question] « *Je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023.

## **02) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Madame la Vice-Présidente expose : « *Nous retrouvons le traditionnel compte rendu des décisions prises depuis la dernière séance.*

*La commission permanente s'est réunie 3 fois depuis le dernier conseil d'administration.*

*7 demandes ont reçu un avis favorable, pour un montant total de 3 383,58 euros dont 786,83 euros versées par le CCAS et 2 596,75 euros par les associations partenaires (ASF, Croix Rouge, Secours Catholique et Secours populaire). L'association « Restaurant du Cœur » participe sous la forme d'aide alimentaire.*

*Un prêt de 600 euros a également été accordé.*

*Deux nouveaux résidents ont été admis à la résidence autonomie « La Fraternelle ».*

*S'agissant des pouvoirs délégués au président et à la vice-présidente, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2023 :*

*45 demandes d'aide sociale ont reçu un avis favorable :*

*5 pour le financement d'une aide à domicile  
19 pour placement en EHPAD,  
9 pour placement en foyer d'hébergement pour personne handicapée,  
4 pour foyer logement  
5 pour le financement de repas en foyer restaurant  
3 pour des repas à domicile.*

*22 demandes de domiciliation ont obtenu un avis favorable.*

*1 941 chèques ont été délivrés pour un montant total de 15 528 euros.  
122 tickets de bus ont été distribués.*

*Enfin, plusieurs actes ont été passés, pour le fonctionnement des régies du CCAS (nomination), pour la location d'un logement et pour des virements de crédits sur le budget.*

*Un marché public selon une procédure adaptée a été passé pour la fourniture et la maintenance de deux photocopieurs.*

*Ce compte rendu ne donne pas lieu à vote. Avez-vous des questions ?* » [Pas de question]

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, atteste avoir pris connaissance de l'ensemble de ces décisions.

### **03) ACCEPTATION DE DONNS**

Madame la Vice-Présidente expose : « *Le CCAS a perçu un don d'un montant total de 100 euros versés par M. et Mme TRUONG Van Thang à l'occasion d'un mariage.*

*De plus, un don de 600 euros a été remis au CCAS par un collectif de commerçants du Mercato Italien.*

*Notre conseil d'administration doit se prononcer sur l'acceptation de ces dons.*

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question] « *Donc je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte, à l'unanimité, l'intégralité des dons reçus au cours de la période écoulée soit un total de sept cent euros (700,00 €), et dit que les recettes correspondantes sont prises en charge au budget à l'article 7713 « *Libéralités reçues* ».

### **04) BUDGET PRINCIPAL DU CCAS ANNEE 2023 : DECISION MODIFICATIVE N°1 SUITE A VIREMENTS DE CREDITS DU CHAPITRE 022 VERS LE CHAPITRE 011**

Madame la Vice-Présidente expose : « *Il est question ici d'effectuer un virement de crédit d'un montant de 171 600 € du compte 022 « Dépenses imprévues » vers différents articles du chapitre 011.*

*L'augmentation conjointe du nombre de repas à domicile et des couts relatifs aux denrées alimentaires nécessite l'ajustement du budget primitif adopté le 13 avril 2023. Ces virements de crédits n'ont pas d'incidence sur l'équilibre global du budget.*

*Vous avez pris connaissance du rapport de présentation, avez-vous des questions ?* »

[Pas de question] « *Donc je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte, des ajustements effectués par le Président et adopte le document budgétaire correspondant.

### **05) ADOPTION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'ACCES A MON COMPTE PARTENAIRE - CAF**

Madame la Vice-Présidente expose : « *Dans le cadre des missions du CCAS une convention avait été signée donnant accès à des informations en temps réel sur la situation des demandeurs de la CAF. Cette habilitation s'opérait à travers deux types de profils donnant accès à différents niveaux de renseignements.*

*Le profil T1 « action sociale » pour les travailleurs sociaux, et le profil T4 « service instructeur » avec un niveau d'accès restreint.*

*En 2023, la CNAF a opéré un contrôle national des accès nous menant à une modification des habilitations.*

*Ainsi il est proposé l'adoption d'un avenant à la convention pour la suppression du profil type T4. Avez-vous des questions ?* » [Pas de question] « *Donc je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte, l'avenant proposé par la CAF et autorise Monsieur le Président, ou Madame la Vice-Présidente, ou Madame la Vice-Présidente déléguée, à le signer.

#### **06) ADOPTION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU PARCOURS DE SOIN DES PATIENTS EN SITUATION COMPLEXE, ATTEINS DE TROUBLES NEUROCOGNITIFS**

Madame la Vice-Présidente expose : « *La Polyclinique Saint Jean développe ses activités et a récemment créé un service de Consultation Mémoire de Territoire (CMT) pour la prise en charge des patients atteints de troubles neurocognitifs.*

*Dans le cadre de ses missions, notamment sur la prévention des effets du vieillissement et la lutte contre l'isolement des personnes âgées, le CCAS est régulièrement confronté à des situations nécessitant une prise en charge médicale, jusqu'alors non exercée sur notre commune.*

*Je vous propose d'adopter la convention avec la Consultation Mémoire proposée par la Polyclinique Saint Jean.*

*Cette convention permet notamment, pour les patients connus du CCAS, de définir un diagnostic sur le trouble neurocognitif et d'établir à la suite un plan de soins en interdisciplinarités.*

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question] « *Donc je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte, la convention proposée par la Polyclinique Saint Jean et autorise Monsieur le Président, ou Madame la Vice-Présidente, ou Madame la Vice-Présidente déléguée, à la signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

#### **07) ADOPTION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES EHPAD COMMUNAUX**

Madame la Vice-Présidente expose : « *Le Code de l'Action Sociale et des Familles précise que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.*

*Dans ce contexte, le CCAS a noué des liens étroits avec les EHPAD de la commune, notamment pour l'accompagnement des Cagnois en recherche d'hébergement, à tarif social ou non, pour l'accès aux animations du CCAS aux résidents des EHPAD, ou encore pour la mise à disposition de pièces rafraîchies en période de forte chaleur.*

*Afin de formaliser et renforcer ses liens avec les acteurs institutionnels du territoire, je vous propose d'adopter des conventions de partenariat avec les sept établissements de la commune.*

*Ces conventions permettront de conforter les échanges, d'améliorer la vie des Cagnois, et de faciliter la recherche d'hébergement.*

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question] « *Donc je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte, les conventions proposées par la Vice-Présidente et autorise Monsieur le Président, ou Madame la Vice-Présidente, ou Madame la Vice-Présidente déléguée, à la signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

### **08) INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT POUR LES AGENTS TERRITORIAUX**

Madame la Vice-Présidente expose : « *Si dans un premier temps l'Etat avait instauré une prime facultative de pouvoir d'achat uniquement pour les agents de la Fonction Publique d'Etat et Hospitalière, celle-ci a été ouverte à la Fonction Publique Territoriale le 31 juillet 2023.*

*Compte-tenu du contexte social et économique, la commune et le CCAS ont souhaité faire bénéficier leurs agents de cette prime, dans les conditions d'octroi fixées par le décret d'application du 2 novembre 2023 et par le CCAS.*

*Cette prime sera d'un montant compris entre 200 et 500 euros, échelonnée en fonction de la rémunération, pour les agents percevant moins de 39 000 euros brut sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023. Elle sera versée en mars 2024 et ne sera pas reconductible.*

*Je vous propose le versement de cette prime, comme l'a déjà adoptée la commune, et demande l'autorisation de prendre et signer les arrêtés individuels, et l'inscription au budget les crédits correspondants.*

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question] « *Donc je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte, l'ensemble des propositions exposées par la Vice-Présidente.

### **09) CREATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE DES RESSOURCES HUMAINES A LA DIRECTION DES MOYENS GENERAUX**

Madame la Vice-Présidente expose : « *Afin de maintenir les effectifs et de garantir un service de qualité auprès du public, et des agents du CCAS, il est nécessaire de créer un nouveau poste d'agent territorial de catégorie C pour exercer les fonctions principales de gestionnaire en ressources humaines et des fonctions secondaires de polyvalence au sein de la Direction des Moyens Généraux.*

*En cas de recherche infructueuse pour des candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel sous les conditions définies par le CGFP.*

*Je vous propose la création de ce poste, la modification du tableau des emplois et effectifs, et l'inscription au budget des crédits correspondants.*

*Avez-vous des questions ?* » [Pas de question] « *Donc je mets aux voix.* »

[Madame la Vice-Présidente procède au vote.]

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la création du poste susvisé, modifie le tableau des emplois et des effectifs, et inscrit au budget les crédits correspondants.

Madame Noëlle PALAZZETTI : « *Voilà, nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Avez-vous des questions ?* » [Pas de questions]. « *Je vous précise que les prochains conseils d'administration sont programmés au 20 février 2024 et au 19 mars 2024 à 17h00.* »

*Merci à tous. »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Pour le Maire, Président,  
Et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Noëlle PALAZZETTI



Le secrétaire de séance,



Alain TONINI